

## ABC arbitrage confirme son éligibilité au PEA-PME

Le groupe ABC arbitrage, coté sur le compartiment B d'EURONEXT Paris (ISIN : FR0004040608), confirme son éligibilité au PEA-PME conformément au Décret N°2014-283 du 4 mars 2014 pris en application de l'article 70 de la loi de finances pour 2014 (N°2013-1278 du 29 décembre 2013).

Sont éligibles au PEA-PME les actions de sociétés européennes de moins de 5 000 salariés et dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 1 500 millions d'euros ou le total bilan inférieur à 2 000 millions d'euros.

Le groupe ABC arbitrage répond à l'ensemble des critères d'éligibilité du dispositif PEA-PME et invite ainsi ses actionnaires à se rapprocher de leur conseil habituel pour l'inscription de leurs titres ABC arbitrage au sein de comptes PEA-PME.

Contacts: abc-arbitrage.com

Relations actionnaires : actionnaires@abc-arbitrage.com Relations presse : VERBATEE / v.sabineu@verbatee.com